

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ.

Absents excusés : Romain BOUVET (pouvoir à Anne-Emmanuelle LECLERE), Christelle BRIU (pouvoir à Christel MAILHÉ), Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY (pouvoir à Lionel ARPIN), Frédéric LIMBARINU, Marie-Claude SORREL (pouvoir à Michel CLAIR).

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle LECLERE

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents** : 11 - **Votants** : 15

Date de la convocation : le 5 avril 2024

Date de publication : 18 avril 2024 au 18 juin 2024

**CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN SERVICE DE TRANSPORT
NON-URBAIN POUR LA LIGNE BOURG-SAINT-MAURICE / SEEZ**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis plusieurs mois un travail a été mené avec la Communauté de Communes de Haute Tarentaise, la Région Auvergne Rhône-Alpes et les communes de Séez et Bourg-Saint-Maurice pour mettre en place un service de transport non-urbain entre Bourg-Saint-Maurice (funiculaire) et Séez (école maternelle).

Un marché public a été lancé par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise pour la réalisation de cette prestation de transport de personnes, le marché a été attribué à l'occasion du conseil communautaire qui s'est déroulé le vendredi 22 Mars 2024.

Ce service de transport sera mis en place à titre expérimental à compter de l'été 2024, pour une durée de 2 ans, jusqu'au 15 Juin 2026.

Pendant les périodes de haute saison : la navette circulera toutes les 30 minutes entre 7h et 19h, tous les jours.

Pour l'intersaison, la navette fonctionnera du lundi au vendredi de 7 heures à 19 heures avec une pause méridienne d'une heure et le samedi matin de 7 heures à midi.

Compte tenu du caractère expérimental de cette ligne, la Région Auvergne Rhône-Alpes a approuvé la gratuité du service pour les usagers.

Suite à l'attribution du marché en conseil communautaire, le coût estimatif du service pour la période du 15 Juin 2024 au 15 Juin 2025 est le suivant :

	Nombre de jours	Prix HT/jour	Prix total HT
Haute saison	227	1 088 €	246 976 €
Basse saison	117	1 003 €	117 351 €
		Total HT par an	364 327 €

Les collectivités s'engagent à participer au financement de ce service, comme prévu dans la convention de financement ci-jointe, à hauteur de :

- Région Auvergne - Rhône-Alpes : 50 %
- Commune de Bourg-Saint-Maurice - Les Arcs : 25 %
- Commune de Séez : 25 %

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus, le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER la convention de financement.
- D'AUTORISER le Maire à signer toutes pièces issues de la présente.
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au financement de ce service au budget 2024 de la Commune.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Emmanuelle Leclere'.